

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 092 024 24 D 0026

DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 9h00 AU 1^{er} OCTOBRE 2025 à 18h00

Par arrêté n° 2025-2025 243 du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne ouvre une participation du public par voie électronique pour le projet Ilot SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-19 du Code de l'environnement).

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100).

Le projet, objet de la demande de permis de construire, est situé, au 5, rue Georges Boisseau pour la construction de trois bâtiments contenant un programme mixte de 293 logements, bureaux et commerces, s'articulant autour d'un parc public et d'espaces végétalisés privatifs.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le **site internet** dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ilot-sellier>

Un **registre dématérialisé** sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Une **tablette numérique** sera mise à la disposition du public à la Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy-la-Garenne aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure à la mairie de Clichy-la-Garenne 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de participation du public comporte :

- La décision de l'autorité environnementale soumettant le projet, objet du permis de construire, à évaluation environnementale par la décision n° DRIEAT-SCDD-2024-198 en date du 5 décembre 2024, après un examen au cas par cas ;
- Le dossier de demande de permis de construire accompagné d'une note mentionnant les textes qui régissent la participation du public par voie électronique et l'indication de la façon dont cette étape s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- L'étude d'impact et le résumé non technique au titre de l'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe IDF) émis sur le projet en date du 13 juillet 2025 ;
- Les avis des services consultés en application des textes législatifs et réglementaires.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne – Projet Ilot Sellier – Direction de l'Urbanisme – Bâtiment administratif 51 rue Pierre 92110 Clichy-la-Garenne.

La synthèse des observations et propositions du public sera publiée pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

La personne responsable du projet est Madame Julie MILARET – BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION dont le siège social est situé 50, cours de l'Île Seguin - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à l'adresse mail suivante : ilot-sellier@mail.registre-numerique.fr

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est le Maire de Clichy-la-Garenne.